



wood & energy

I.B.H. Sägewerk GmbH | Harperscheid

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Ces conditions de vente, de livraison et de paiement font partie intégrante de toutes nos ventes.

Les accords dérogatoires ne sont valables que s'ils sont confirmés par écrit par le vendeur.

Schleiden est considéré comme le lieu d'exécution de toutes les ventes.

Le tribunal compétent en cas de litige est SCHLEIDEN.

Le droit allemand s'applique.

OFFRE

- a) Toutes les offres sont sans engagement – sous réserve de vente préalable.
- b) Les commandes conclues par nos agents doivent être confirmées par écrit par le vendeur.
- c) Tous les frais de transport, droits de douane, coûts d'échange, etc., sont calculés selon les conditions en vigueur à la date de vente.
- d) Les taxes sont toujours à la charge de l'acheteur. En cas d'exonération de ces taxes, l'acheteur est tenu de le notifier par écrit lors de la confirmation de la commande.

LIVRAISONS – ACCEPTATION – RISQUES

- a) L'acceptation de la marchandise se fait avant expédition dans notre scierie, même en cas de livraison franco.
- b) Le bois est vendu sans garantie pour les défauts cachés. Les dimensions du bois scié doivent être considérées comme des "dimensions nominales". Le vendeur n'assume donc aucune garantie quant à la précision absolue des dimensions. Le calcul des dimensions est effectué conformément aux normes NBN 219 01 à 04.
- c) Tous les risques de transport, même en cas de livraison franco, sont à la charge du destinataire.
- d) Les délais de livraison indiqués sont à considérer comme approximatifs. Tout retard dans les délais de livraison ne donne droit ni à des dommages-intérêts ni à l'annulation de la commande par l'acheteur.
- e) Sont considérés comme cas de force majeure : grève, lock-out, intempéries, panne de machines, incendie, gel, pénurie de matières premières, et de manière générale, toute réduction de production ainsi que le manque de moyens de transport. Cette liste est donnée à titre d'exemple et n'est en aucun cas limitative. La force majeure libère le vendeur des dommages résultant de la non-livraison ou du retard de livraison.
L'acheteur n'est pas autorisé à annuler l'achat ni à acheter ailleurs aux frais du vendeur.

PAIEMENTS – INDEMNITÉS

- a) La marchandise reste la propriété du vendeur jusqu'à paiement intégral du prix d'achat.
- b) Toutes les factures sont payables dans un délai de 30 jours après la fin du mois, à SCHLEIDEN. Même en cas de paiement par effet de commerce, le vendeur conserve ce droit.
- c) Toute réclamation concernant nos factures doit être introduite dans les 8 jours suivant leur réception. Passé ce délai, les factures sont considérées comme acceptées.
- d) En cas de changement dans la situation de l'acheteur, le vendeur se réserve le droit soit de résilier le contrat, soit d'exiger une garantie.
- e) En cas de retard de paiement, de protestation de chèque ou d'effet de commerce, toutes les créances ouvertes découlant des relations commerciales deviennent immédiatement exigibles. Le vendeur est en droit d'interrompre les livraisons ou de résilier les contrats, sans qu'aucune réclamation ne puisse découler des quantités non livrées.
- f) En cas de retard de paiement, le vendeur peut facturer des intérêts de retard de 15 %. Si les factures ne sont toujours pas réglées 15 jours après réception d'une lettre recommandée, une clause pénale de 15 % du montant de la facture – avec un minimum de 500 € – sera appliquée sans mise en demeure supplémentaire.